



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Institut contre la vengeance pornographique

Bruxelles, le 30 juin 2020 – À partir de ce 1^{er} juillet, les victimes de vengeance pornographique pourront officiellement s'adresser à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

La vengeance pornographique consiste à diffuser des images sexuellement explicites d'une personne sans son autorisation. Ces images peuvent avoir été réalisées avec le consentement de la victime, par exemple dans le cadre d'une relation intime, ou non. La diffusion a souvent des intentions malveillantes, dans le but de blesser ou de punir la victime, ou encore de lui imposer le silence. Les proxénètes d'adolescent-e-s peuvent utiliser la vengeance pornographique pour ces raisons, mais cette pratique survient aussi dans le contexte de la violence entre partenaires. La grande majorité des victimes de vengeance pornographique sont des femmes.

Ce 1^{er} juillet, la compétence légale de l'Institut sera étendue afin qu'il puisse soutenir les victimes de vengeance pornographique, en les conseillant de manière confidentielle ou en allant en justice. Le code pénal a également été adapté et prévoit des sanctions plus sévères pour les auteur-e-s : jusqu'à 15.000 euros d'amende, assortis d'une peine d'emprisonnement.

« L'Institut se réjouit de cette nouvelle compétence », déclare Michel Pasteel, directeur. « La vengeance pornographique est un problème très répandu, ayant de lourdes conséquences à très long terme pour la victime. C'est une forme de violence sexuelle qui se répète parce que les images continuent à circuler sur internet. Et vu que cette problématique contient une forte dimension de genre, nous trouvons logique que l'Institut puisse intervenir en la matière. Et ce, pour les victimes tant féminines que masculines. »

Michel Pasteel signale cependant également une difficulté : *« Les compétences de l'Institut ont sans cesse été élargies ces dernières années. Nous traitons de plus en plus de dossiers et nous avons donc également besoin de davantage de moyens. Nous espérons que le prochain gouvernement accordera de l'attention à ce besoin pour que nous puissions assumer correctement nos responsabilités. »*